

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-623/SG/FIN autorisant M. Mohamed Saïd Ali Awad et M. Ali Mohamed Hedar à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, avenue Georges-Clemenceau (titre foncier n° 367)

n° 72-623/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
20 avril 1972

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1972

Date du numéro
10 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

MM. Mohamed Saïd Awad et Ali Mohamed Hedar sont autorisés à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, avenue Georges-Clemenceau, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 367 au nom de Mme Soultana Hamoudi Ahmed.